

EN JUILLET 2015, POUR AVOIR LE BREVET, IL FAUT ...

Le DNB est le Diplôme National du Brevet (anciennement appelé BEPC et Brevet des collèges). Délivré par un jury, le brevet est un diplôme national qui atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme du collège.

Condition n°1 : Il faut 180 points sur 360 possibles (moyenne de 10/20).

Ces points nécessaires à l'obtention du brevet se repartissent comme suit :

- notes acquises par les élèves tout au long de leur année de 3ème, c'est le **contrôle en cours de formation**,
- notes acquises le jour de l'épreuve finale en français, mathématiques et en histoire et géographie. **Ce sont les notes de l'examen.**

a. Le contrôle en cours de formation

Pour l'obtention du brevet, les notes sont comptabilisées comme suit (ce tableau peut servir aux élèves pour connaître leur situation tout au long de l'année) :

Matières	Coefficients	Mes points
Arts Plastiques	1	/20
Education musicale	1	/20
Education Physique et Sportive	1	/20
Français	1	/20
Langue Vivante 1	1	/20
Langue Vivante 2	1	/20
Mathématiques	1	/20
Physique et Chimie	1	/20
Sciences et Vie de la Terre	1	/20
Technologie	1	/20
Bonus Latin ou ODP3 (les points pris en compte sont ceux au dessus de la moyenne de 10)	+ nombre de points	+
Total des résultats en cours de formation	10	/200

b. Les épreuves écrites

Français	2	/40
Histoire - Géographie - Education Civique	2	/40
Mathématiques	2	/40
Total des résultats de l'examen	6	/120

Les sujets des épreuves portent sur les programmes des classes de troisième. C'est un examen écrit et anonyme (les copies sont cachetées) composé de trois épreuves.

c. L'**histoire des arts** : épreuve orale en cours d'année.

Histoire des arts (contrôle en cours d'année)	2	/40
---	---	-----

Epreuve à l'oral se déroulant en cours d'année.

Condition n°2 : Il faut avoir validé les compétences du socle commun de connaissances (palier 3).

Remarques diverses :

- Peut-on obtenir une mention ?

Depuis 2006, il est possible d'obtenir le brevet avec mention :

Mention **Assez Bien** : note supérieure ou égale à 12/20.

Mention **Bien** : note supérieure ou égale à 14/20.

Mention **Très Bien** : note supérieure ou égale à 16/20.

Outre la satisfaction d'obtenir une bonne note, ces mentions peuvent être utiles pour demander une bourse au mérite si l'élève est déjà boursier et que le brevet est obtenu avec plus de 14 de moyenne.

Si l'option facultative de découverte professionnelle (3 heures) ou de Latin a été choisie, tous les points au dessus de la moyenne sont comptabilisés dans la note de contrôle continu.

- L'obtention du brevet donne-t-il accès à la classe supérieure ?

Le brevet ne donne pas forcément accès à une classe supérieure en fin de troisième. L'attribution du diplôme et la décision d'orientation sont deux choses indépendantes. L'orientation se décide en conseil de classe.

Tableau récapitulatif pour obtenir le brevet :

	Coefficients	Points
Total des résultats en cours de formation	10	/200
Total oral Histoire des Arts	2	/040
Total des résultats de l'examen	6	/120
Total	18	/360
Validation du socle commun palier 3		Oui / Non

J'ai le brevet si j'ai 180 points
et
si le palier 3 du socle commun est validé.